

Aperçu d'Assurance-vie permanente Sun Life

L'Assurance-vie permanente Sun Life est un produit d'assurance-vie permanente conçu pour vous offrir une protection viagère afin de vous aider à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de votre vie. Les primes, les valeurs de rachat et le capital-décès sont tous garantis. Vous pouvez créer un contrat sur mesure en choisissant parmi une vaste gamme les garanties facultatives qui répondent à vos besoins particuliers.

À l'intention de :

Michael Savvy

Personne assurée :

Michael Savvy

Pour bon nombre de gens, l'assurance-vie permanente sans participation est un excellent moyen de bénéficier d'une couverture viagère abordable. En plus de vous permettre d'avoir l'esprit tranquille parce qu'elle protège vos proches, l'**Assurance-vie permanente Sun Life** offre les avantages suivants :

Répond à vos besoins

- L'**Assurance-vie permanente Sun Life** prévoit le versement d'un capital libre d'impôt à votre décès, qui peut aider à :
 - fournir des fonds pour couvrir les dernières dépenses
 - laisser un héritage à vos proches
 - faire un don à l'organisme de bienfaisance de votre choix
 - fournir des fonds pour rembourser une dette

Offre des garanties

- L'**Assurance-vie permanente Sun Life** offre des primes garanties pour votre assurance et vos garanties facultatives.
- Elle comprend quatre périodes de paiement. Vous pouvez choisir de payer pendant 10, 15 ou 20 ans, ou jusqu'à 100 ans. L'assurance est libérée à la fin de la période de paiement choisie.
- Le capital-décès est entièrement garanti tant que les primes sont payées.
- La valeur de rachat est garantie dès la 3^e année.

Procure la tranquillité d'esprit

- L'**Assurance-vie permanente Sun Life** est une protection d'assurance permanente entièrement garantie.
- Elle vous procure la tranquillité d'esprit grâce à la garantie des valeurs de rachat, du capital-décès et des primes.

LA SUN LIFE

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, l'engagement que nous avons pris d'aider les gens à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de leur vie grâce à des produits de pointe, des conseils d'expert et des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur et est membre du groupe Financière Sun Life.

Description de votre contrat

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE

L'**Assurance-vie permanente Sun Life** offre une protection d'assurance permanente et une vaste gamme de périodes de paiement et d'options de couverture. Vous choisissez la période de paiement garantie et l'option de couverture qui répond à vos besoins.

Assurance-vie permanente Sun Life

Le capital-décès libre d'impôt est payable au décès de la personne assurée.

Primes limitées pendant 15 ans : Primes payables pendant 15 ans à taux uniformes garantis

Les primes pour votre montant d'assurance sont garanties. Elles sont fondées sur l'âge de la personne assurée à la date du contrat et sont payables pendant 15 ans.

GARANTIES FACULTATIVES

Remboursement garanti des primes au décès

Cette garantie permet d'augmenter le capital-décès. Au décès de la personne assurée, toutes les primes payées pour le contrat seront incluses dans le capital-décès et versées au bénéficiaire en franchise d'impôt.

Assurance temporaire 10 ans

Une assurance-vie temporaire renouvelable et transformable constitue un moyen abordable de répondre aux besoins temporaires de protection. Elle offre une assurance-vie garantie et uniforme, ainsi que des primes garanties qui augmentent tous les 10 ans, jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de la personne assurée.

Vous pouvez transformer une partie ou la totalité du capital-décès en assurance permanente, sans avoir à fournir de preuves médicales supplémentaires, jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 75^e anniversaire de naissance de la personne assurée.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Capital-décès garanti

L'**Assurance-vie permanente Sun Life** prévoit un capital-décès garanti pour votre bénéficiaire tant que les primes sont payées. Les avances sur contrat réduisent ce montant.

Valeur de rachat garantie

L'**Assurance-vie permanente Sun Life** prévoit le versement d'une valeur de rachat garantie si vous résiliez le contrat. Les avances sur contrat réduisent ce montant.

Primes garanties

L'**Assurance-vie permanente Sun Life** vous offre des primes garanties pour le montant de votre assurance de base et les garanties facultatives.

Sommaire du client

Michael Savvy

Homme, 50 ans, non-fumeur

Assurance	Montant (\$)	Prime annuelle initiale (\$)
Assurance-vie permanente Sun Life	25 000	903,00
<ul style="list-style-type: none"> Sur une tête Primes limitées – 15 paiements 		
Garanties facultatives	Montant (\$)	Prime annuelle initiale (\$)
Assurance temporaire 10 ans	1 175 000	1 680,25
Autres garanties incluses dans le contrat		Prime annuelle initiale (\$)
Remboursement des primes au décès garanti		704,21
Frais de contrat		25,00 \$
Total de la prime annuelle initiale		3 312,46 \$

Taux marginal d'imposition

- 50,00 % pour les années 1 à 50

Valeurs du contrat garanties



Les primes indiquées dans l'aperçu sont payables au début de l'année du contrat. Toutes les autres valeurs du contrat sont calculées à la fin de l'année du contrat.

Année de contrat	Âge	Prime annuelle garantie (\$)	Valeur de rachat garantie (\$)	Capital-décès garanti (\$)
1	51	3 312,46	-	1 203 312
2	52	3 312,46	-	1 206 625
3	53	3 312,46	200	1 209 937
4	54	3 312,46	300	1 213 250
5	55	3 312,46	400	1 216 562
6	56	3 312,46	575	1 219 875
7	57	3 312,46	800	1 223 187
8	58	3 312,46	1 050	1 226 500
9	59	3 312,46	1 300	1 229 812
10	60	3 312,46	1 700	1 233 125
11	61	1 178,56	2 325	59 303
12	62	1 178,56	3 150	60 482
13	63	1 178,56	4 050	61 660
14	64	1 178,56	5 050	62 839
15	65	1 178,56	6 050	64 017
16	66	-	6 275	64 017
17	67	-	6 525	64 017
18	68	-	6 775	64 017
19	69	-	7 025	64 017
20	70	-	8 250	64 017
21	71	-	8 650	64 017
22	72	-	9 025	64 017
23	73	-	9 400	64 017
24	74	-	9 800	64 017
25	75	-	10 175	64 017
26	76	-	10 575	64 017
27	77	-	10 950	64 017
28	78	-	11 350	64 017
29	79	-	11 725	64 017

Valeurs du contrat garanties (suite)



Année de contrat	Âge	Prime annuelle garantie (\$)	Valeur de rachat garantie (\$)	Capital-décès garanti (\$)
30	80	-	12 125	64 017
31	81	-	12 500	64 017
32	82	-	12 875	64 017
33	83	-	13 225	64 017
34	84	-	13 575	64 017
35	85	-	13 925	64 017
36	86	-	14 475	64 017
37	87	-	15 025	64 017
38	88	-	15 550	64 017
39	89	-	16 100	64 017
40	90	-	16 625	64 017
41	91	-	17 175	64 017
42	92	-	17 725	64 017
43	93	-	18 300	64 017
44	94	-	18 900	64 017
45	95	-	19 525	64 017
46	96	-	20 200	64 017
47	97	-	20 950	64 017
48	98	-	21 800	64 017
49	99	-	22 825	64 017
50	100	-	25 000	64 017

Événements importants	À la fin de l'année de contrat
Renouvellement de la Temporaire 10 ans - Michael Savvy	10
Illustre la résiliation avant l'expiration de la Temporaire 10 ans - Michael Savvy	10
L'assurance devient libérée	15

Sommaire de la prime



Les primes indiquées dans l'aperçu sont payables au début de l'année du contrat et sont garanties.

Année de contrat	Âge	Prime annuelle de l'assurance de base (\$)	Prime annuelle de la garantie d'assurance temporaire (\$)	Primes annuelles des autres garanties facultatives (\$)	Frais de contrat annuels (\$)	Total de la prime annuelle (\$)
1	51	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
2	52	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
3	53	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
4	54	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
5	55	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
6	56	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
7	57	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
8	58	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
9	59	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
10	60	903,00	1 680,25	704,21	25,00	3 312,46
11	61	903,00	-	250,56	25,00	1 178,56
12	62	903,00	-	250,56	25,00	1 178,56
13	63	903,00	-	250,56	25,00	1 178,56
14	64	903,00	-	250,56	25,00	1 178,56
15	65	903,00	-	250,56	25,00	1 178,56
16	66	-	-	-	-	-
17	67	-	-	-	-	-
18	68	-	-	-	-	-
19	69	-	-	-	-	-
20	70	-	-	-	-	-
21	71	-	-	-	-	-
22	72	-	-	-	-	-
23	73	-	-	-	-	-
24	74	-	-	-	-	-
25	75	-	-	-	-	-
26	76	-	-	-	-	-
27	77	-	-	-	-	-
28	78	-	-	-	-	-
29	79	-	-	-	-	-

Sommaire de la prime (suite)



Année de contrat	Âge	Prime annuelle de l'assurance de base (\$)	Prime annuelle de la garantie d'assurance temporaire (\$)	Primes annuelles des autres garanties facultatives (\$)	Frais de contrat annuels (\$)	Total de la prime annuelle (\$)
30	80	-	-	-	-	-
31	81	-	-	-	-	-
32	82	-	-	-	-	-
33	83	-	-	-	-	-
34	84	-	-	-	-	-
35	85	-	-	-	-	-
36	86	-	-	-	-	-
37	87	-	-	-	-	-
38	88	-	-	-	-	-
39	89	-	-	-	-	-
40	90	-	-	-	-	-
41	91	-	-	-	-	-
42	92	-	-	-	-	-
43	93	-	-	-	-	-
44	94	-	-	-	-	-
45	95	-	-	-	-	-
46	96	-	-	-	-	-
47	97	-	-	-	-	-
48	98	-	-	-	-	-
49	99	-	-	-	-	-
50	100	-	-	-	-	-

Sommaire sur la situation fiscale du contrat



Toutes les valeurs du contrat sont calculées à la fin de l'année du contrat. Aucune valeur n'est garantie, à moins que ce ne soit précisément indiqué.

Année de contrat	Âge	Coût net de l'assurance pure (\$)	Coût de base rajusté (\$)	Valeur de rachat garantie (\$)	Impôt sur valeur de rachat* (\$)
1	51	1 021,02	2 291,44	-	-
2	52	1 478,85	4 125,05	-	-
3	53	1 865,18	5 572,33	200	-
4	54	2 288,14	6 596,65	300	-
5	55	2 759,75	7 149,36	400	-
6	56	3 280,03	7 181,79	575	-
7	57	3 885,11	6 609,14	800	-
8	58	4 562,93	5 358,67	1 050	-
9	59	5 349,16	3 321,97	1 300	-
10	60	6 243,92	390,51	1 700	655
11	61	191,72	1 377,35	2 325	474
12	62	216,52	2 339,39	3 150	405
13	63	243,27	3 274,68	4 050	388
14	64	272,12	4 181,12	5 050	434
15	65	303,31	5 056,37	6 050	497
16	66	340,22	4 716,15	6 275	779
17	67	367,92	4 348,23	6 525	1 088
18	68	397,65	3 950,58	6 775	1 412
19	69	429,12	3 521,46	7 025	1 752
20	70	462,72	3 058,74	8 250	2 596
21	71	498,27	2 560,47	8 650	3 045
22	72	535,32	2 025,15	9 025	3 500
23	73	574,24	1 450,91	9 400	3 975
24	74	614,52	836,39	9 800	4 482
25	75	655,98	180,41	10 175	4 997
26	76	698,43	-	10 575	5 288
27	77	741,78	-	10 950	5 475
28	78	785,44	-	11 350	5 675
29	79	829,42	-	11 725	5 862

Sommaire sur la situation fiscale du contrat (suite)



Année de contrat	Âge	Coût net de l'assurance pure (\$)	Coût de base rajusté (\$)	Valeur de rachat garantie (\$)	Impôt sur valeur de rachat* (\$)
30	80	873,25	-	12 125	6 062
31	81	916,76	-	12 500	6 250
32	82	959,59	-	12 875	6 438
33	83	1 001,52	-	13 225	6 612
34	84	1 042,23	-	13 575	6 788
35	85	1 081,46	-	13 925	6 962
36	86	1 119,21	-	14 475	7 238
37	87	1 154,90	-	15 025	7 512
38	88	1 188,68	-	15 550	7 775
39	89	1 220,19	-	16 100	8 050
40	90	1 249,26	-	16 625	8 312
41	91	1 275,84	-	17 175	8 588
42	92	1 299,64	-	17 725	8 862
43	93	1 320,37	-	18 300	9 150
44	94	1 337,84	-	18 900	9 450
45	95	1 351,41	-	19 525	9 762
46	96	1 360,45	-	20 200	10 100
47	97	1 363,44	-	20 950	10 475
48	98	1 357,86	-	21 800	10 900
49	99	1 338,96	-	22 825	11 412
50	100	1 297,00	-	25 000	12 500

* Les valeurs indiquées pour Impôt sur valeur de rachat ne s'appliquent que si le contrat est résilié dans l'année de contrat correspondante.

Le taux marginal d'imposition utilisé est indiqué sur la page Sommaire du client de l'aperçu.

Le coût de base rajusté est calculé en fonction d'une formule définie dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). C'est la valeur qui est utilisée pour calculer tout gain sur contrat imposable.

Le CNAP sert à estimer le coût annuel de l'assurance aux fins de l'impôt. Il est calculé en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et de ses règlements. Le CNAP n'a pas de répercussion sur la prime.

Sommaire du crédit porté au compte de dividendes en capital (CDC)



Le compte de dividendes en capital est un compte théorique qui sert à suivre les montants non imposables accumulés par une société privée. Ces montants peuvent être distribués en franchise d'impôt aux actionnaires de la société. Dans le cas de l'assurance-vie, on parle de crédit porté au CDC pour désigner la somme représentant le capital-décès moins le coût de base rajusté du contrat. Après le décès de la personne assurée, la société peut inscrire cette somme à son compte de dividendes en capital. La société peut ensuite verser à ses actionnaires un dividende en capital libre d'impôt jusqu'à concurrence du crédit porté au CDC. Les règles fiscales en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) peuvent être changées.

Toutes les valeurs du contrat sont calculées à la fin de l'année du contrat. Aucune valeur n'est garantie, à moins que ce ne soit précisément indiqué.

Année de contrat	Âge	Capital-décès garanti (\$)	Coût de base rajusté (\$)	Crédit porté au CDC (\$)
1	51	1 203 312	2 291	1 201 021
2	52	1 206 625	4 125	1 202 500
3	53	1 209 937	5 572	1 204 365
4	54	1 213 250	6 597	1 206 653
5	55	1 216 562	7 149	1 209 413
6	56	1 219 875	7 182	1 212 693
7	57	1 223 187	6 609	1 216 578
8	58	1 226 500	5 359	1 221 141
9	59	1 229 812	3 322	1 226 490
10	60	1 233 125	391	1 232 734
11	61	59 303	1 377	57 926
12	62	60 482	2 339	58 142
13	63	61 660	3 275	58 386
14	64	62 839	4 181	58 658
15	65	64 017	5 056	58 961
16	66	64 017	4 716	59 301
17	67	64 017	4 348	59 669
18	68	64 017	3 951	60 067
19	69	64 017	3 521	60 496
20	70	64 017	3 059	60 959
21	71	64 017	2 560	61 457
22	72	64 017	2 025	61 992
23	73	64 017	1 451	62 566
24	74	64 017	836	63 181

Sommaire du crédit porté au compte de dividendes en capital (CDC) (suite)



Année de contrat	Âge	Capital-décès garanti (\$)	Coût de base rajusté (\$)	Crédit porté au CDC (\$)
25	75	64 017	180	63 837
26	76	64 017	-	64 017
27	77	64 017	-	64 017
28	78	64 017	-	64 017
29	79	64 017	-	64 017
30	80	64 017	-	64 017
31	81	64 017	-	64 017
32	82	64 017	-	64 017
33	83	64 017	-	64 017
34	84	64 017	-	64 017
35	85	64 017	-	64 017
36	86	64 017	-	64 017
37	87	64 017	-	64 017
38	88	64 017	-	64 017
39	89	64 017	-	64 017
40	90	64 017	-	64 017
41	91	64 017	-	64 017
42	92	64 017	-	64 017
43	93	64 017	-	64 017
44	94	64 017	-	64 017
45	95	64 017	-	64 017
46	96	64 017	-	64 017
47	97	64 017	-	64 017
48	98	64 017	-	64 017
49	99	64 017	-	64 017
50	100	64 017	-	64 017

Le coût de base rajusté est calculé en fonction d'une formule définie dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). C'est la valeur qui est utilisée pour calculer tout gain sur contrat imposable.

Taux de rendement interne



Le taux de rendement interne (TRI) provient d'un calcul qui fournit le taux de rendement qu'un placement équivalent devrait gagner pour égaler le capital-décès d'une année donnée.

Les primes indiquées dans l'aperçu sont payables au début de l'année du contrat. Toutes les autres valeurs du contrat sont calculées à la fin de l'année du contrat. Aucune valeur n'est garantie, à moins que ce ne soit précisément indiqué.

Année de contrat	Âge	Prime annuelle garantie (\$)	Capital-décès garanti (\$)	TRI sur le capital-décès total après impôt*
1	51	3 312,46	1 203 312	36 226,85 %
2	52	3 312,46	1 206 625	1 759,24 %
3	53	3 312,46	1 209 937	578,56 %
4	54	3 312,46	1 213 250	308,16 %
5	55	3 312,46	1 216 562	200,78 %
6	56	3 312,46	1 219 875	145,57 %
7	57	3 312,46	1 223 187	112,65 %
8	58	3 312,46	1 226 500	91,05 %
9	59	3 312,46	1 229 812	75,90 %
10	60	3 312,46	1 233 125	64,75 %
11	61	1 178,56	59 303	8,55 %
12	62	1 178,56	60 482	7,42 %
13	63	1 178,56	61 660	6,53 %
14	64	1 178,56	62 839	5,81 %
15	65	1 178,56	64 017	5,22 %
16	66	-	64 017	4,74 %
17	67	-	64 017	4,33 %
18	68	-	64 017	3,99 %
19	69	-	64 017	3,70 %
20	70	-	64 017	3,45 %
21	71	-	64 017	3,23 %
22	72	-	64 017	3,03 %
23	73	-	64 017	2,86 %
24	74	-	64 017	2,70 %
25	75	-	64 017	2,57 %
26	76	-	64 017	2,44 %
27	77	-	64 017	2,33 %

Taux de rendement interne (suite)



Année de contrat	Âge	Prime annuelle garantie (\$)	Capital-décès garanti (\$)	TRI sur le capital-décès total après impôt*
28	78	-	64 017	2,22 %
29	79	-	64 017	2,13 %
30	80	-	64 017	2,04 %
31	81	-	64 017	1,96 %
32	82	-	64 017	1,89 %
33	83	-	64 017	1,82 %
34	84	-	64 017	1,75 %
35	85	-	64 017	1,69 %
36	86	-	64 017	1,64 %
37	87	-	64 017	1,59 %
38	88	-	64 017	1,54 %
39	89	-	64 017	1,49 %
40	90	-	64 017	1,45 %
41	91	-	64 017	1,41 %
42	92	-	64 017	1,37 %
43	93	-	64 017	1,33 %
44	94	-	64 017	1,30 %
45	95	-	64 017	1,26 %
46	96	-	64 017	1,23 %
47	97	-	64 017	1,20 %
48	98	-	64 017	1,17 %
49	99	-	64 017	1,15 %
50	100	-	64 017	1,12 %

*Les calculs comprennent les garanties d'assurance temporaire et la garantie Remboursement des primes au décès garanti, s'il y a lieu.

- Le présent rapport a été établi à titre informatif seulement. Il ne peut pas être considéré comme un contrat d'assurance ni comme une offre d'assurance. Il ne fait partie d'aucun contrat qui pourrait être établi ultérieurement et il n'est pas conçu pour fournir ou remplacer une consultation professionnelle juridique ou fiscale.
- Toute assurance ou garantie indiquée dans l'aperçu doit être examinée et approuvée par le service de la tarification.
- Les primes indiquées dans l'aperçu sont payables au début de l'année du contrat. Toutes les autres valeurs du contrat sont calculées à la fin de l'année du contrat.
- Le capital-décès garanti comprend toute garantie d'assurance temporaire et garantie Remboursement des primes au décès garanti, s'il y a lieu. Il ne comprend pas les autres garanties facultatives, si vous en avez ajouté.
- Pour plus de précisions sur les renseignements fournis dans cet aperçu, veuillez vous adresser à votre conseiller ou consulter votre guide sur la **Assurance-vie permanente Sun Life**.

GLOSSAIRE

Âge	«Âge» signifie l'âge d'une personne à son anniversaire de naissance le plus proche d'une date déterminée. C'est ce que nous appelons l'«âge le plus proche». L'âge d'une personne à la date du contrat est l'âge de cette personne à son anniversaire de naissance le plus proche de la date du contrat. Si, par exemple, la personne assurée a 34 ans et 7 mois, elle a 35 ans aux fins de l'assurance.
Année de contrat	La période de 12 mois qui s'écoule entre un anniversaire du contrat et le suivant.
Anniversaire du contrat	Le jour et le mois qui, chaque année, correspondent à la date de votre contrat.
Date du contrat	La date de début de votre contrat d'assurance.
Imposition	Cet aperçu suppose que les règles actuellement prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) en ce qui a trait à l'assurance-vie resteront les mêmes. Il est à noter que ces règles peuvent être modifiées n'importe quand.
Primes	Cet aperçu est basé sur les primes de la Financière Sun Life à la date indiquée ci-dessous. Les primes indiquées sont fonction des renseignements utilisés dans l'aperçu comme le type de contrat, le type de garantie, le montant d'assurance, l'âge, l'usage du tabac, le sexe et les surprimes pour risque aggravé. Si l'un de ces renseignements est inexact et que votre contrat est établi avec des renseignements différents, les primes et les valeurs du contrat pourraient changer. Les primes indiquées dans l'aperçu sont garanties, pourvu que les primes requises soient payées à temps.

Exigences de tarification

Renseignements sur le client : Michael Savvy, homme, âge de 50 ans, non-fumeur

Capital total proposé : 1 200 000 \$

Exigences :

- Entrevue téléphonique*

* L'examen paramédical et le profil sanguin peuvent remplacer l'entrevue téléphonique.

* Nous pourrions demander des exigences supplémentaires selon le profil de risque du Client.

- Les personnes à assurer qui résident au Canada depuis moins d'un an doivent fournir des signes vitaux et un profil sanguin (avec tests pour hépatite B et C)
- Le tarificateur pourrait exiger d'autres renseignements.

Ces exigences sont établies d'après le montant d'assurance indiqué dans l'aperçu. Si une autre proposition d'assurance-vie a été présentée dans les 12 derniers mois, des exigences supplémentaires pourraient être requises.

Le capital total proposé comprend :

- le montant de l'assurance de base;
- le montant de toute garantie d'assurance temporaire et celui du complément d'assurance.
- Si la Garantie d'assurabilité ou la garantie Protection de l'entreprise ont été demandées, une somme correspondant à deux fois le montant de ces garanties est ajoutée au montant de base, dans le cas d'une personne à assurer âgée de 10 ans ou plus.

Remarque : Le tableau des âges et des montants prend effet le 23 octobre 2021